

Notre Code éthique



Agir de manière juste, chaque jour

Notre Code éthique

Message de notre CEO		3
Notre Code éthique et Vo	us	4
Notre engagement éthiqu	ıe	6
I. Nous nous respectons le	s uns les autres	8
Droits de l'homme et Respect sur le lieu de Environnement de tro		
2. Nous respectons la loi		11
Concurrence et lois a Lutte contre la corrup Délit d'initié Demandes et enquêt		
3. 3. Nous agissons de ma	nière éthique avec toutes nos relations	15
Gestion des archives Confidentialité des in	Intégrité des produits durable es actifs de l'entreprise formations es personnelles des clients	
4. Nous avons le courage	de prendre la parole	21
Absence de représail Sanctions Coordonnées du Dép éthique et Speak up l	artement Conformité et	



Message de Frans Muller

Chers collègues,

Pour réussir, Ahold Delhaize, et chacune de nos grandes enseignes locales, ont besoin du soutien et de la confiance de nos clients, collaborateurs et partenaires commerciaux. Nous avons la chance de pouvoir compter sur nos valeurs communes, qui représentent l'essence même de ce que nous sommes et l'intégrité et le respect dont nous faisons preuve dans ce que nous entreprenons.

Que vous travailliez dans un magasin, un centre de distribution ou dans les services de support, nous vous demandons de partager notre engagement à agir de manière juste, chaque jour.

Une personne prend environ 35.000 décisions par jour. Certaines sont relativement simples, comme décider à quelle heure partir au travail ou que manger au déjeuner. Mais d'autres sont bien plus difficiles – comme avoir le courage de parler lorsqu'on a observé un comportement inapproprié. Le code éthique d'Ahold Delhaize vous aide à prendre ces décisions délicates. Il définit les principes qui nous permettront d'agir avec intégrité vis-à-vis des clients, des communautés et des collègues. C'est notre façon de faire des affaires.

Nous avons la volonté d'offrir une meilleure expérience d'achat à nos clients, un meilleur lieu de travail à nos collègues et d'être un meilleur voisin; dans ce contexte, nos valeurs constituent le cadre des décisions que nous prenons. Le code éthique est notre feuille de route. Il définit la façon dont nous appliquons chacune des valeurs d'Ahold Delhaize – Integrity, Courage, Teamwork, Care δ Humor – pour gagner la confiance des personnes que nous servons.

Soyons clairs: Agir de manière juste, chaque jour, c'est bien plus que se conformer aux exigences légales. Il s'agit de créer une culture de l'intégrité qui suscite un engagement partagé envers nos valeurs et principes éthiques. C'est la pierre angulaire de notre succès collectif.

Cordialement,

Frans Muller CEO Ahold Delhaize



Notre Code éthique et Vous

Notre Code éthique

Notre Code éthique (« notre Code ») décrit la manière dont nous vivons au quotidien les valeurs et les principes éthiques d'Ahold Delhaize. Il est basé sur notre engagement en matière d'intégrité et sur quatre principes éthiques:

- 1. Nous nous respectons les uns les autres
- 2. Nous respectons la loi
- 3. Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations
- 4. Nous avons le courage de prendre la parole

Le Code sert de guide éthique dans toutes les situations liées aux activités de notre entreprise. Sauf indication contraire, "l'Entreprise" fait toujours référence à la société qui emploie le collaborateur auquel le Code Ethique s'applique.

À qui s'adresse notre Code éthique?

Notre Code éthique repose sur les principes éthiques et s'applique à l'ensemble des activités d'Ahold Delhaize.

Qu'attendons-nous de vous?

Il est essentiel que les Collaborateurs comprennent et appliquent les principes éthiques décrits dans notre Code. Si vous avez une question concernant notre Code, ou si vous rencontrez dans votre travail un problème ayant trait à la conformité ou à l'éthique, nous vous encourageons à contacter votre supérieur hiérarchique, le responsable local des Ressources humaines, le représentant local de la Conformité et de l'éthique ou le service d'assistance local traitant des problèmes d'éthique auprès duquel vous pouvez laisser un message de manière anonyme.

Ces sources d'information et d'assistance supplémentaires sont nommées "Sources d'informations éthiques" dans l'ensemble de notre Code.

Notre code est destiné à refléter ces principes et engagements éthiques. Il est attendu des sociétés d'Ahold Delhaize qu'elles adoptent des politiques spécifiques conformes à ces principes et engagements éthiques.

Notre engagement éthique

Integrity. Courage. Teamwork Care. Humor.



Notre culture éthique et notre engagement à mener quotidiennement nos activités de manière juste reposent directement sur les valeurs que nous partageons chez Ahold Delhaize. Integrity nous sert de « boussole » morale pour prendre des décisions. Courage nous donne la force de faire les bons choix et de prendre la parole lorsque nous en avons besoin. Teamwork représente notre engagement commun à nous entraider les uns les autres et met ainsi en pratique nos Valeurs. Care nous permet de préserver nos relations avec nos collègues, nos clients et les communautés dans lesquelles nous évoluons. Humor nous aide quant à lui à mettre nos comportements en perspective et à ne pas nous prendre trop au sérieux.

Mettre en pratique nos Valeurs et principes éthiques nous permet de faire les bons choix et de préserver nos relations avec nos collègues, nos clients et les communautés au sein desquelles nous évoluons.

Notre Code ne permet pas d'anticiper toutes les situations qui peuvent se présenter et il n'écarte pas la nécessité de faire preuve de bon sens ou de jugement professionnel. Si vous avez des doutes sur la meilleure façon d'agir, demandez-vous si la décision est éthique, légale et si elle respecte les valeurs de l'Entreprise. Si vous répondez « Non », cela signifie que vous devez renoncer à agir. Si malgré tout, vous avez toujours des doutes, veuillez contacter une des sources d'informations éthiques.



Nous nous respectons les uns les autres

Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux. Nous nous engageons à offrir des environnements de travail inclusifs, sains et sûrs, dans lesquels tous les Collaborateurs et les clients sont respectés et appréciés.

Droits de l'homme et Égalité des chances face à l'emploi

Nous sommes convaincus que tous les Collaborateurs méritent d'être traités avec dignité et respect sur leur lieu de travail. Nous adhérons à des normes claires en matière de droits de l'homme, par exemple la prévention du travail forcé ou du travail des enfants et la non-discrimination.

Nous nous battons pour protéger une culture de confiance mutuelle et nous apprécions les différences d'opinions ainsi que la diversité culturelle. Nos sociétés s'efforcent d'offrir à nos Collaborateurs différentes opportunités stimulantes et enrichissantes pour leur développement personnel et professionnel.

Nos sociétés se conforment à la législation en vigueur et aux politiques de l'Entreprise en matière d'égalité des chances et de non-discrimination.

Respect sur le lieu de travail

Nous respectons les droits de l'ensemble des Collaborateurs en vertu du droit applicable, y compris le droit de travailler dans un environnement non discriminatoire et exempt de harcèlement. Nous ne tolérons pas les comportements de collaborateurs ou de toute autre personne qui instaurent des formes d'intimidation, d'hostilités et de malveillance sur le lieu de travail, y compris le harcèlement basé sur le statut légalement protégé d'un individu.

Si vous êtes témoin ou victime de discrimination, de comportements inappropriés ou de harcèlement, vous devez le rapporter immédiatement à une source d'informations éthiques. Si vous êtes témoin ou venez à avoir connaissance d'un comportement violent ou menaçant pouvant entraîner des blessures corporelles sur un individu quel qu'il soit, contactez immédiatement la police locale. L'Entreprise examinera rapidement les accusations de comportement violent sur le lieu de travail, de discrimination et de harcèlement, et prendra les mesures qui s'imposent conformément à la Politique de l'entreprise et à la législation en vigueur.



Environnement de travail sain et sûr

Nous nous engageons à offrir des environnements de travail sains et sûrs pour tous les Collaborateurs et les clients partout où les sociétés d'Ahold Delhaize sont actives.

Nous nous conformons à la législation et aux règlements en matière de sécurité et de santé qui s'appliquent aux activités économiques et nous respectons les politiques et procédures de santé et de sécurité en viqueur.

Afin de minimiser l'exposition des Collaborateurs, des clients et d'autres visiteurs aux risques sanitaires et de sécurité :

- Nous adhérons aux pratiques, procédures et politiques opérationnelles locales et suivons les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur.
- Nous promouvons et mettons l'accent sur l'attention et le bon jugement afin d'éviter de mettre en danger la sécurité des autres.
- Nous signalons immédiatement les situations, équipements et pratiques dangereuses, les comportements menaçants ou potentiellement violents ainsi que les blessures et les accidents.

La sécurité des collègues, des clients et du public peut dépendre de votre capacité à penser clairement et à réagir rapidement. Être sous l'influence de l'alcool ou de drogues ou prendre des médicaments de manière inappropriée peut diminuer votre capacité à effectuer votre travail efficacement et en toute sécurité. C'est pourquoi toute consommation d'alcool ou de médicaments, dès lors qu'elle représente un danger pour le Collaborateur-même ou pour autrui, est interdite pendant les heures de travail, sur un site de l'entreprise ou au volant d'un véhicule de société.



Nous respectons la loi

Nous respectons la loi

Nous nous conformons aux législations et réglementations en vigueur partout où nous sommes actifs et ne tolérons pas le non-respect des lois.

Concurrence et lois antitrust

Nos sociétés se démarquent de la concurrence grâce à leurs services, aux prix qu'elles facturent et à la fidélité que leurs clients leur témoignent. Les lois sur la concurrence ont été établies afin de garantir un marché concurrentiel et libre qui stimule l'innovation et l'efficacité de la gestion des entreprises. Nos sociétés s'engagent à se soumettre à toutes les lois sur la concurrence et antitrust en vigueur partout où elles sont actives. Nos sociétés croient en la concurrence loyale.

Relations avec les fournisseurs

- Nos sociétés sélectionnent leurs fournisseurs conformément à la législation en vigueur, de manière indépendante et en fonction de leur appréciation professionnelle.
- Nos sociétés ne concluent aucun accord (formel ou informel) avec des tiers afin d'éviter le boycott d'un fournisseur en particulier.

Relations avec les concurrents

- Nos sociétés n'échangent pas d'informations avec leurs concurrents concernant les coûts, politiques de prix (y compris échelonnement de crédit, marges, bons de réduction ou rabais), offres, promotions, indemnités, modalités ou conditions de vente, redevances, choix des fournisseurs, futures implantations de magasins, parts de marché ou tout autre type de renseignement contraire aux lois sur la concurrence et antitrust en vigueur.
- Nos sociétés ne concluent aucun accord, exprès ou tacite, avec nos concurrents concernant les prix, les attributions de marché ou tout autre accord contraire aux lois sur la concurrence ou antitrust en vigueur. Ce point concerne autant les accords formels que les «accords amicaux», oraux ou tacites, ainsi que les conversations informelles non documentées.

Relations avec les Associations commerciales

 Les Collaborateurs occupant une fonction de cadre, de directeur ou de membre de comité d'une association commerciale, ou qui assistent à des réunions d'associations commerciales ou à d'autres réunions auxquelles des concurrents peuvent être présents, doivent s'abstenir de participer à des discussions ou de s'engager dans des actions pouvant enfreindre une loi relative à la concurrence ou antitrust, ou pouvant entraîner la divulgation d'informations confidentielles.

Lutte contre la corruption

De nombreux pays dans lesquels les sociétés d'Ahold Delhaize sont actives sont régis par des lois anticorruption spécifiques applicables à tous les Collaborateurs, où qu'ils se trouvent. Nous respectons les lois anticorruption dans tous les pays où nos sociétés sont implantées.

- Les Collaborateurs ne doivent pas offrir, payer, exiger, faciliter ou accepter des pots-de-vin, des commissions illicites ou toute autre forme de rétributions similaires.
- Les Collaborateurs ne doivent pas avoir recours à des tiers soustraitants, conseillers ou agents - pour payer, faciliter ou endosser des pots-de-vin, des commissions illicites ou toute autre forme de rétributions similaires.

Nos sociétés ne pratiquent pas le « blanchiment d'argent » (pratique visant à légitimer l'argent obtenu de manière illégale en le faisant passer dans les comptes d'une entreprise légale pour en dissimuler la véritable origine). Nous ne tolérons, ne facilitons ni ne soutenons le commerce de marchandises ou de services illicites, la contrebande ou l'évasion fiscale. Nous soutenons les efforts des gouvernements pour empêcher le commerce illégal impliquant des produits que nous vendons.

Délit d'initié

Au cours de votre carrière, vous allez très certainement avoir connaissance d'informations non publiques qui peuvent influencer la décision d'un investisseur d'acheter ou vendre une action ou tout autre titre de l'Entreprise ou d'une autre société. Négocier les titres d'une entreprise, Ahold Delhaize comprise, tout en étant en possession d'informations ou de documents confidentiels sur ladite entreprise, constitue une infraction vis-à-vis de la Politique de l'Entreprise et de la loi.

Les Collaborateurs qui détiennent des informations importantes et confidentielles ne sont pas autorisés à divulguer ces renseignements à d'autres personnes, amis et membres de leur famille compris. Nous maintenons ces informations strictement secrètes jusqu'à ce qu'elles soient publiquement diffusées de manière à ce que le public puisse réagir.

Demandes et enquêtes des pouvoirs publics

Nos sociétés apportent leur pleine coopération lorsque les pouvoirs publics et les instances de régulation déposent une demande officielle pour obtenir des renseignements ou visiter nos sites. Elles fournissent ainsi des réponses avérées et précises et conservent et protègent soigneusement tous les documents ou toutes les archives pouvant servir dans le cadre d'une demande ou d'une enquête.

Toutes les demandes de renseignements sur l'Entreprise doivent être immédiatement signalées au Service juridique local et il faut attendre les avis de ce dernier avant de pouvoir donner une réponse qui sorte du cadre ordinaire. Les Collaborateurs se doivent de contacter le Service juridique local avant de réagir à une assignation, un mandat de perquisition, une demande d'entretien ou toute autre demande inhabituelle de renseignements au nom de l'Entreprise. Les Collaborateurs se doivent de ne jamais modifier, refuser de communiquer ou détruire des documents liés à un litige ou une enquête impliquant l'Entreprise.

Manche.

C674 1 6316 0407 8821 NOV 2017

Pour tout complément d'informations sur le sujet, veuillez vous reporter à la rubrique Politique en matière de Délit d'initié d'Ahold Delhaize, disponible sur le réseau Intranet de l'entreprise.

Nous agissons de manière éthique

Nous agissons de manière éthique

Nous agissons de manière éthique avec toutes nos relations.

Conflits d'intérêts

On parle de conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels d'un Collaborateur interfèrent avec sa capacité à agir dans le sens des intérêts de l'entreprise. Les Collaborateurs se doivent d'éviter les situations impliquant un conflit entre les intérêts de l'entreprise et les intérêts personnels, comme une autre entreprise commerciale ou à but lucratif. Les Collaborateurs ne sont pas autorisés à utiliser les biens de l'Entreprise, les informations ou leur position au sein de l'Entreprise pour leur enrichissement personnel. Il est également interdit de retirer des bénéfices personnels d'affaires ou d'opportunités d'investissement générées par l'Entreprise².

Travail en parallèle et autres activités

Parallèlement à leurs fonctions chez Ahold Delhaize, les Collaborateurs sont libres de participer à des activités légitimes et légales à condition qu'elles n'interfèrent pas avec la qualité de leurs prestations au sein de l'Entreprise et n'impliquent pas la divulgation d'informations confidentielles. Les informations confidentielles comprennent, entre autres, les informations concernant les prix, les contrats des fournisseurs, les stratégies commerciales et marketing, la propriété intellectuelle et les données des clients.

- L'activité ne doit pas nuire à la qualité des prestations du Collaborateur sur son lieu de travail, ne peut être menée qu'en dehors de ses horaires de travail et ne peut en aucun cas interférer avec les performances des collaborateurs d'Ahold Delhaize :
- L'activité ne peut impliquer d'être employé par ou de siéger au Conseil d'administration d'une entreprise concurrente ou d'un fournisseur;
- Si un Collaborateur occupe une fonction de directeur ou siège au Conseil de surveillance d'une entreprise à but lucratif, il doit faire état de cette activité et obtenir une autorisation écrite préalable conformément à la réglementation locale;

² Pour tout complément d'informations sur le sujet, veuillez consulter la Politique relative au Délit d'initié d'Ahold Delhaize.

- Un Collaborateur n'est pas autorisé à utiliser sa fonction au sein de l'Entreprise ni le nom de l'Entreprise pour en retirer des avantages personnels ou obtenir un traitement préférentiel à l'égard d'un membre de sa famille :
- Toute participation à une opération entre apparentés est interdite.³

Afin de promouvoir la transparence et protéger la réputation de l'Entreprise, tous les Collaborateurs sont priés de rapporter tout Conflit d'intérêts potentiel conformément à la Politique des conflits d'intérêts d'Ahold Delhaize.

Cadeaux d'affaires et divertissements

Nos sociétés s'efforcent de maintenir des relations professionnelles avec leurs fournisseurs, franchisés, contractants et autres partenaires commerciaux. Ces relations contribuent au succès et doivent reposer sur un bon jugement professionnel, une confiance mutuelle et un traitement juste. Néanmoins, les cadeaux ou les divertissements offerts aux Collaborateurs par un fournisseur actuel ou potentiel peuvent altérer l'objectivité des jugements lors de tractations avec la personne ou la société à l'origine de ces dons. La transparence et l'objectif commercial se doivent d'être les principes directeurs lors de l'acceptation de dons de valeur en provenance d'un fournisseur.

- Nous n'acceptons pas les cadeaux ni les divertissements offerts par un fournisseur, un grossiste ou par toute autre personne ou société faisant ou souhaitant conclure des affaires avec l'Entreprise en échange de faveurs, ou dans des circonstances pouvant laisser soupçonner un comportement ou une influence répréhensibles.
- Nous ne demandons pas à nos fournisseurs de rétributions sous forme de cadeaux ou de divertissements.
- Nous n'acceptons et ne distribuons pas d'argent liquide ou autres équivalents en nature tels que des bons d'achat.

Si vous acceptez un cadeau ou une faveur, vous vous devez de le signaler et de communiquer le prix du cadeau conformément à votre politique locale en matière de cadeaux d'affaires et de divertissements. Un cadeau ne doit jamais être accepté si ce dernier influence votre jugement ou contrevient à la loi.

Sécurité alimentaire/Intégrité des produits

Nos sociétés s'engagent à fournir à nos clients des produits sûrs et de haute qualité et à respecter les lois, réglementations et normes relatives à la sécurité alimentaire et des produits de consommation, ainsi que l'ensemble des politiques et des procédures internes touchant à la sécurité alimentaire et à l'intégrité des produits. Il est important de demeurer vigilant à l'égard des situations pouvant compromettre la sécurité ou la qualité des produits que nous vendons. Si vous remarquez quoi que ce soit qui pourrait affecter de manière négative la sécurité ou la qualité d'un produit, faites-le savoir et parlez-en immédiatement avec votre responsable, le représentant local de la Sécurité alimentaire/Intégrité des produits, ou avec une source d'informations éthiques.

Commerce de détail durable

Nos sociétés sont partisanes de la responsabilité entrepreneuriale et soutiennet les communautés au sein desquelles nous évoluons. Nous sommes responsables de la bonne gestion des ressources naturelles que nous utilisons et consommons. En outre, nous nous efforçons de respecter toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur dans tous les pays et toutes les communautés dans lesquels nous sommes implantés. Nous faisons également tout notre possible pour garantir que nos fournisseurs respectent au mieux les droits de l'homme et se conforment à une éthique de travail de haut niveau sur l'ensemble des marchés et qu'ils partagent notre engagement en termes de responsabilité entrepreneuriale.

³ Pour tout complément d'informations sur le sujet, veuillez consulter la Politique des opérations entre apparentés d'Ahold Delhaize.

Usage responsable des actifs de l'Entreprise

Les actifs de l'Entreprise doivent être utilisés de manière responsable. Ils n'englobent pas seulement les biens tangibles et physiques, comme les véhicules, les équipements, le mobilier, les fonds, les réserves et les réseaux téléphoniques et informatiques, mais aussi les éléments non matériels comme les idées, les créations et les concepts. Les Collaborateurs n'ont pas le droit d'utiliser les biens de l'Entreprise pour des entreprises extérieures ou d'autres projets commerciaux, des activités illégales, les jeux d'argent ou la pornographie. L'utilisation fortuite et à titre personnel d'ordinateurs et d'autres équipements de communication est autorisée si elle se conforme aux politiques et procédures locales et si elle n'interfère pas avec les performances professionnelles. Tous les droits relatifs aux biens et informations générés ou acquis dans le cadre du travail du Collaborateur dans l'Entreprise demeurent la propriété exclusive de l'Entreprise, sauf disposition contraire de la loi.

Gestion des archives

Conserver les documents de l'Entreprise, que ce soit au format papier ou numérique, est très important. Nous nous assurons que toutes les archives de l'Entreprise sont conservées, mises à jour et détruites conformément à la législation en vigueur et aux politiques locales de gestion des archives. La destruction de tout document pouvant servir à une procédure de licenciement, de litige potentiel ou en suspens, de mise en suspens pour motif juridique, ou à une enquête ou procédure gouvernementale est interdite. Les Collaborateurs se doivent de garantir la protection permanente des documents contre tout accès inapproprié ou non autorisé.

L'Entreprise a pour politique de tenir une comptabilité, des rapports et des comptes qui traduisent minutieusement l'ensemble des transactions et de fournir un système complet de comptabilité et de contrôle internes. Nous nous assurons que nos informations pour la comptabilité, les rapports et les comptes sont valables, complètes, précises et documentées de manière adéquate et fiable.

Si vous constatez l'existence de rapports financiers erronés, découvrez des transactions ou des pratiques de comptabilité douteuses impliquant l'Entreprise, vous vous devez d'informer le plus rapidement possible une source d'informations éthiques.

Confidentialité des informations

Assurer la confidentialité des informations commerciales de l'Entreprise nous permet de protéger notre position concurrentielle et constitue un facteur essentiel de notre réussite. Les informations confidentielles comprennent les informations concernant les prix, les contrats des fournisseurs, les stratégies commerciales et marketing, la propriété intellectuelle et les données des clients. La protection des informations confidentielles implique :

- Le respect et la protection des informations commerciales confidentielles, dont les renseignements stockés sur ordinateurs et autres appareils inclus;
- La non-divulgation des informations confidentielles à quiconque, y compris à d'autres personnes de l'Entreprise, sauf autorisation accordée à des fins commerciales et légitimes;
- Le fait de ne pas échanger en public des informations confidentielles.

Le Collaborateur est tenu de préserver et de protéger la confidentialité des informations relatives à l'Entreprise même après cessation de son contrat de travail avec cette dernière.



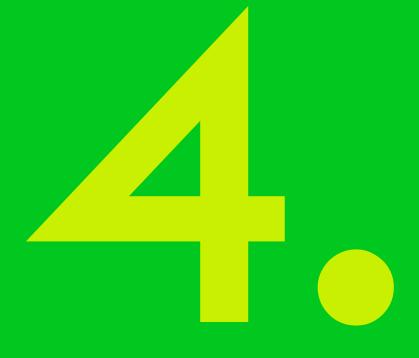


Protection des données personnelles des clients et des collaborateurs

Nous garantissons la confidentialité et la sécurité des données personnelles de nos Collaborateurs, nos clients et des autres personnes avec lesquelles nous traitons. Les données personnelles ne peuvent être utilisées qu'à des fins commerciales légitimes et dans le respect de la législation en vigueur. Si vous soupçonnez l'existence d'une atteinte à la sécurité des données de l'Entreprise, vous vous devez de le signaler le plus rapidement possible à votre équipe locale de sécurité des données ou à votre source locale de confidentialité des données.

Communications avec les tiers

Les Collaborateurs autorisés à agir ou à parler au nom de l'Entreprise doivent respecter les limites de leur habilitation ; ils ne peuvent dépasser ou contourner ces limites. Seuls les Collaborateurs autorisés ont le droit de s'adresser aux médias, actionnaires, analystes financiers, créanciers, fournisseurs et autres tiers au nom de l'Entreprise. Si avez des questions quant à votre habilitation à parler ou à agir au nom d'Ahold Delhaize, nous vous conseillons de contacter une source d'informations éthiques.



Nous avons le courage de prendre la parole

Nous avons le courage de prendre la parole

Agir selon nos Valeurs et nos Principes éthiques, cela signifie prendre la parole lorsque des comportements inadéquats ou des violations éthiques sont constatés, ou en cas de doutes concernant l'interprétation ou l'application de notre Code, des lois et réglementations externes, ou des politiques et normes internes. Si vous avez connaissance d'une situation pouvant suggérer une violation de notre Code ou de toute autre loi, réglementation ou politique externe ou interne, ou si votre direction ou votre supérieur hiérarchique vous demande ou vous intime d'entreprendre une action contraire à une loi, une réglementation, la politique de l'Entreprise ou ce Code, nous vous encourageons à signaler cette infraction potentielle à votre supérieur hiérarchique, au responsable local des Ressources humaines ou au responsable local de la Conformité et de l'Éthique ou à appeler le numéro d'assistance en matière d'éthique qui vous permettra d'enregistrer votre plainte sous couvert de l'anonymat⁴.

Les Collaborateurs qui occupent des postes de direction ont une responsabilité accrue : ils doivent non seulement faire respecter notre Code et nos politiques internes, mais aussi montrer l'exemple. Il est primordial de créer un environnement ouvert et transparent dans lequel les problèmes peuvent être abordés sans crainte de représailles, afin de préserver notre réputation et notre capacité à opérer efficacement.

Absence de représailles

Nous encourageons nos Collaborateurs à signaler les comportements inadéquats ou les infractions possibles à la loi ou à la politique de l'entreprise. Nous ne punirons pas et n'autoriserons pas les représailles contre toute personne qui, de bonne foi, signalera une infraction potentielle à la loi, à notre Code ou à toute autre politique de l'entreprise. Les représailles, quelles qu'elles soient, constituent une atteinte majeure à notre Code et peuvent conduire à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. De la même manière, tout Collaborateur faisant sciemment ou par imprudence des déclarations ou

des accusations de mauvaise foi s'expose également à des mesures correctives. Il en va de même pour toute personne liée directement ou indirectement à des actes de représailles ou qui encourage d'autres individus à en faire usage.

Sanctions

Des sanctions sont prises par la société qui vous emploie conformément à ses politiques et à nos principes et engagements éthiques. Lorsque des informations crédibles concernant une infraction possible à la loi, à notre Code ou à d'autres politiques de l'Entreprise sont transmises, l'Entreprise lance une enquête et peut entreprendre une action qu'elle estime adéquate, celle-ci pouvant conduire jusqu'au licenciement des Collaborateurs concernés.

Si une infraction à la loi ou à la réglementation nationale est constatée, l'Entreprise pourra informer les autorités compétentes. Si vous êtes responsable d'une infraction se traduisant par une perte financière pour l'Entreprise, il peut vous être demandé de rembourser l'Entreprise à hauteur de cette perte. Si vous êtes impliqué dans une infraction, le signalement par vos soins de la violation et votre degré de coopération lors de toute enquête menée à ce sujet peuvent être pris en considération en cas d'éventuelle sanction.

Responsables Conformité et Éthique à contacter

Nous encourageons les Collaborateurs à contacter leur supérieur ou leur responsable pour discuter des problèmes relatifs à la conformité ou à l'éthique. Les Collaborateurs peuvent aussi s'adresser à leur responsable des ressources humaines, à un responsable local de la Conformité et de l'Éthique ou à toute autre source d'informations éthiques disponible. Vous trouverez les coordonnées de ces différentes sources sur l'Intranet local. Vous pouvez également envoyer un message à ethics@aholddelhaize.com.

⁴ Pour tout complément d'informations sur le sujet, veuillez vous reporter à la Politique de signalement ("Speak Up") d'Ahold Delhaize, disponible sur l'Intranet d'Ahold Delhaize.



Lignes de signalement⁵

Si vous souhaitez signaler un incident ou un problème, vous pouvez appeler votre numéro d'assistance gratuit local 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Vous êtes invité(e) à vous identifier lorsque vous laissez un message. Cependant, vous pouvez aussi garder l'anonymat. Si vous décidez de vous identifier, votre identité sera tenue confidentielle pour autant que cela n'entrave pas la conduite d'une enquête minutieuse et équitable. Tous les signalements d'infraction à notre Code seront méticuleusement étudiés. Des mesures disciplinaires adaptées seront prises en cas d'infraction à notre Code ou à la loi. Peu importe la manière dont vous choisissez de vous exprimer, le plus important est que vous preniez la parole et signaliez les problèmes afin de pouvoir les identifier et de correctement les résoudre le plus rapidement possible.

aholddelhaize.ethicspoint.com

Ahold Delhaize Suisse O8OO-561-163

aholddelhaize.ethicspoint.com

Albert République tchèque 800-142-643

albert.ethicspoint.com

Albert Heijn
0800-020-1006
albertheijn.ethicspoint.com

Albert Heijn Belgique O8OO-81432 albertheijn.ethicspoint.com

Alfa Beta
OO-8OO-11-OO3-6689
alfabeta.ethicspoint.com

bol.com O8OO-O2O-1OO6 bol.ethicspoint.com

Delhaize Belgique O8OO-81432

delhaizebelgium.ethicspoint.com

Delhaize Luxembourg 800-85215

delhaizeluxembourg.ethicspoint.com

Delhaize Serbie O8OO-191-O76

delhaizeserbia.ethicspoint.com

Mega Image 0800-40-0942

megaimage.ethicspoint.com

Super Indo Dial: 001-801-10

Then when prompted, dial: 888-866-92O3

superindo.ethicspoint.com

AD USA Distribution 888-866-9203

adusadist.ethicspoint.com

AD USA Transportation 888-866-9203

adusatrans.ethicspoint.com

Ahold Delhaize USA 888-866-92O3 adusa.ethicspoint.com

Ahold Delhaize USA Corporate Support 888-866-92O3

aholddelhaizeusa.ethicspoint.com

Food Lion 888-866-92O3 foodlion.ethicspoint.com

Giant Food 888-866-92O3 giantfood.ethicspoint.com Giant / Martin's 888-866-9203 giantmartins.ethicspoint.com

Hannaford 888-866-9203

hannaford.ethicspoint.com

Peapod 888-866-92O3 peapod.ethicspoint.com

Peapod Digital Labs (PDL) 888-866-92O3 pdl.ethicspoint.com

Retail Business Services 888-866-9203

retailbusinessservices.ethicspoint.com

Ahold Delhaize GSO 0800-020-1006

⁵ Pour Ahold NL, la ligne de signalement est appelée "Signaallijn".

